



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 novembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Danielle JUBAN	Monsieur David HAEGY
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Christine MARTIN	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Céline RENAUD
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Madame Caroline
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Françoise TENENBAUM	JACQUEMARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Nora EL MESDADI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Fabien ROBERT	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Mélanie BALSON	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Valérie TEISSEIRE
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
 Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
 Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Delphine BLAYA
 Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
 Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF

OBJET : ATTRACTIVITE

Ouvertures dominicales 2026

Les commerces de détail employant des salariés doivent respecter la règle du repos dominical. Cependant, l'article L3132-26 du code du travail donne compétence aux maires pour déroger à cette règle sur la base de douze dimanches.

La Direction du commerce et de l'artisanat de la Ville de Dijon recueille les demandes des établissements commerciaux à titre individuel mais également une expression commune des représentants des pôles commerciaux sous l'égide de la CCI Côte-d'Or.

Elle recueille également la demande de la branche automobile.

Sur la base de ce recensement, les professionnels demandent cinq dimanches communs correspondant à ce qu'ils estiment être des hausses de consommation exceptionnelles nécessitant une organisation et une logistique en adéquation avec les demandes des usagers à savoir :

Pour les professionnels hors branche automobile :

- 11 janvier (premier dimanche des soldes d'hiver)
- 29 novembre (dimanche qui suit le Black Friday)
- 6 décembre (dimanche des fêtes de fin d'année)
- 13 décembre (dimanche des fêtes de fin d'année)
- 20 décembre (dimanche des fêtes de fin d'année)

La branche automobile a depuis quelques années trouvé un accord commun pour s'accorder sur 5 dimanches à savoir :

- 18 janvier
- 15 mars
- 14 juin
- 13 septembre
- 11 octobre

Ces demandes recensées et consolidées ont été soumises pour consultation aux partenaires sociaux pour avis.

Il est proposé de solliciter les partenaires courant 2026 dans le cadre de la nouvelle mandature, afin d'évaluer les conditions de mise en œuvre des présentes dérogations et, le cas échéant, d'ajuster lesdites propositions de dimanches d'ouverture, conformément aux dispositions du Code du travail et à la concertation menée au sein de Dijon métropole.

Depuis de nombreuses années, l'ensemble des communes de la métropole souhaite retenir des dates communes par souci de cohérence territoriale, de communication claire auprès du public et de bonne adéquation entre les enjeux économiques et sociaux.

En conclusion des concertations et des consultations menées, le conseil métropolitain a émis un avis favorable sur ces demandes en date du 25 septembre 2025.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de donner** un avis favorable de dérogation au repos dominical pour 5 dimanches à la branche de vente de détail les 11 janvier, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre 2026.
- **de donner** un avis favorable de dérogation au repos dominical pour les dimanches des 18 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre, 11 octobre 2026 pour la branche automobile.

SCRUTIN

POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)